FRC H 4829

4829

SUR LE SYSTÊME D'AVILISSEMENT ET DE CALOMNIE

Case FRC 10957

Dont les ennemis de tout Gouvernement ne cessent d'abreuver les Députés qui ont été et sont encore au Corps Législatif.

BOURSAULT A ROBIN-MARAT,

Rue Projettée, N°. 8.

JE ne suis plus membre du Corps législatif; et le fait avancé dans le Courier Républicain, n°. 984, que j'ai tonné à la tribune du Conseil contre les dépréciateurs des mandats, et soumissionné des biens nationaux avec un traitement reçu en mandats au cours, est matériellement faux.

Chargé du service des équipages d'artillerie aux armées de l'Océan, j'atteste que je n'ai jamais reçu de mandats au cours, de la Trésorerie ni d'aucun Payeur; mais que j'ai reçu en Prairial *quarante mille livres de rescriptions* en remboursement de quarante mille livres *écus* que des emprunts m'avoient mis à même d'avancer pour le Gouvernement. C'est avec ces quarante mille livres de rescriptions, dont je ne pouvois me défaire, grace à l'agiotage infâme des *Robins*, que j'avois d'abord soumissionné une petite portion du domaine de Gros-Bois.

J'atteste que j'ai depuis soumissionné par tiers avec les citoyens Bonomel, notaire, rue Chabannois, et Laperrière,

adjoint au Ministre de la guerre, deux cents cinquante arpens de terre, partie inculte, et le château de Gros-Bois et bâtimens en dépendans, dépouillés de leurs meubles et d'une partie de leurs fers et plombs; à la vérité, il y restoit quatre petites glaces et une grande, mais j'ai consenti de les distraire de ma soumission, sur l'observation du citoyen Deschêne, directeur de l'enregistrement. Pour le tout, j'ai déposé trois cents cinquante trois mille livres, provenant en partie des remboursemens faits aux citoyens Bonomel et Laperrière, et non vingt-huit mille livres comme tu l'avances. Tu savois, d'ailleurs, que le dépôt ne pouvoit préjuger sur l'estimation qui devoit être faite: mais il te falloit matière à calomnie.

J'atteste que 1800 arpens et autres *apanages* de la terre de Gros-Bois, restent encore à soumissionner. Je n'ai donc pas envahi la totalité d'un domaine, soi-disant vendu à *monsieur* trois millions; assertion fausse encore.

Loin d'avilir la propriété de Gros-Bois, j'observe que les experts Gastelier et Carruette, cédant à la dépréciation journalière des mandats, et jaloux de conserver les intérêts de la République, ont cru devoir estimer des terres incultes et des arpens d'étang, sur le pied de soixante et quatre-vingt-dix livres de location; que le château seul, dépouillé de tout et presqu'en ruine, est estimé quatre-vingt-quatre mille livres; les bâtimens de la ferme, cinquante-quatre mille livres. Etoit-ce en agissant ainsi, vil calomniateur, qu'ils cherchoient avec moi à léser la Nation.

Ce n'est pas à moi à répondre aux détails fallacieux de ton imprimé; il porte particulièrement sur les arrêtés du département de Seine et Oise, qui ont frappé de nullité les soumissions. Mais, si tu avois réussi à te mettre

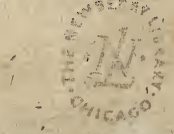

à ma place, aurois-tu dit que, dans le principe, tu n'avois déposé que dix mille francs de plus que moi, trois semaines après moi, *et cela dans un tems où les mandats étoient tombés à 3 liv. pour cent*?

Mais, ainsi qu'à son maître, il appartenoit au disciple de Marat de me calomnier. Celui qui rédigea la feuille de Marat à sa mort, *Robin*, devoit nécessairement attaquer un homme dont les principes sont si opposés aux siens.

Mais toi, Robin, chef d'une bande d'agioteurs de Sucy, de Villeneuve-Saint-Georges, etc., tu ne dis pas que depuis quatre ans, tu trafiques sur les domaines nationaux; tu ne dis pas que ton but est de mettre à contribution tous les autres soumissionnaires; tu ne dis pas enfin, que m'ayant donné rendez-vous chez ton notaire Dupré, rue Saint-Thomas-du-Louvre, tu me fis proposer de transiger, et de te donner cinq cents louis pour acheter ton silence, et payer ainsi ton désistement à tes prétendus droits : en plein département, *toi*, *Robin*, tu as avoué ce fait en présence de témoins, *à Pérot* ton expert.

Quant aux inculpations dirigées contre moi dans plusieurs journaux, sur ma prétendue fortune, mes crimes, etc..., je n'ai pas à y répondre : ma probité et mes mœurs n'ont jamais été souillées par aucune des actions de ma vie. Long-tems connu sous le nom de Malherbes, dans un état que tant d'hommes de lettres et d'artistes à talens ont honoré et honorent encore, j'ai par-tout joui de l'estime générale.

Quant au service dont je suis chargé, le Gouvernement, le Ministre de la guerre, celui des finances, les Commissaires de la trésorerie nationale savent et attesteront

avec quels zèle et désintéressement j'ai fait ce même service avant d'être Député, et le fais encore aujourd'hui. J'ai rendu mes comptes à la nation entière; ils ont été approuvés et imprimés par ordre.

Quant à ma conduite politique, j'ose dire avec sentiment, que la justice et l'humanité ont été la base de mes actions dans toutes les missions dont j'ai été chargé. C'est en distinguant toujours l'erreur du crime que je posai, moi-même, des limites à l'étendue des pouvoirs dont j'étois revêtu. Si Je n'eus pas le talent de les exercer tous, j'eus au moins celui de ne jamais abuser d'aucuns. Plus de 40 départemens que j'ai parcourus m'ont rendu et me rendent encore cette justice.

Tu peux donc, ainsi que tes pareils, continuer à m'insulter, je ne te répondrai plus; j'ai servi la révolution, et je tiens à honneur la vengeance de ces hommes de boue qui font marchandise de fiel, et dont la lâcheté est le caractère, et la calomnie l'élément.

BOURSAULT, *ex-Député.*

De l'Imprimerie de C. F. Cramer, rue des Bons-Enfans, N°. 12.